



CERTIFICAT DE GARANTIE VÉHICULE NEUF

- **Kilométrage Illimité!**
- **Propriété du Véhicule Illimitée!**
- **Renouvelable Annuellement à Vie!**

Cette garantie s'applique à un Véhicule Neuf, en autant que son année modèle n'est pas plus de six mois, et après inspection et approbation par un centre Dura Tech. La garantie couvre votre véhicule à vie, en autant que Dura Tech soit appliqué de nouveau à chaque année.

1. Conditions:

A condition que Dura Tech soit appliqué annuellement sur le véhicule, dans un délai de 13 mois suivant la dernière application, Dura Tech garantit qu'il réparera ou remplacera à ses frais tous les panneaux de carrosserie qui seront perforés par la rouille de l'intérieur vers l'extérieur.

Les endroits traités à l'antirouille Dura Tech couverts par la garantie sont le dessous du véhicule, les fausses ailes, les pare-chocs, les ailes avant et arrière, les portes, les bas de caisses, le capot et le hayon arrière.

Les réclamations doivent être faites par écrites au centre Dura Tech dans les 12 mois suivant le dernier traitement antirouille Dura Tech. Toutes les factures sont nécessaires comme preuve lors d'une réclamation.

Le client doit obtenir une autorisation écrite du centre Dura Tech avant de faire effectuer une réparation.

2. Véhicule Endommagé:

Si votre véhicule est impliqué dans un accident, vous devez contacter votre centre Dura Tech dans les 15 jours suivant pour une nouvelle application du traitement sur la section endommagée. Cette nouvelle application sera effectuée sans frais pour le propriétaire.

Dans l'éventualité où le centre Dura Tech, à sa discrétion, considère que les dommages sont importants, ou que les réparations sont de qualité inférieure, il peut annuler cette garantie en partie ou en entier. Négliger de refaire une nouvelle application Dura Tech dans ces circonstances invalide cette garantie.

3. Exclusions:

Cette garantie ne s'applique pas à la rouille provenant de l'extérieur vers l'intérieur, c'est-à-dire du côté opposé à celui de l'application antirouille Dura Tech et causée par un manque d'entretien, des éraflures, des égratignures et des moulures ou aux endroits endommagés par un accident ou un acte de vandalisme. De même les composantes mécaniques ou qui sont reliées à la mécanique, les endroits remplis d'isolation, le réservoir à essence, le système d'échappement, les montants du toit, les montants de portes et la peinture n'étant pas accessible au traitement, ne font pas l'objet de la garantie. Cette garantie ne s'applique pas à la rouille liée aux défauts de conceptions relevant de la responsabilité du fabricant.

4. Limitations:

Cette garantie est offerte en remplacement de toutes autres garanties expresses ou implicites. Dura Tech n'aura en aucun temps aucune autre responsabilité, quelle qu'elle soit, que celle énoncée dans les présentes (y compris aucune responsabilité quant aux pertes de temps, inconvénients, dommages-intérêts directs ou indirects, ou pertes du véhicule).

5. Garantie Transférable:

Si vous vendez le véhicule, la présente garantie est cessible sans frais au nouveau propriétaire. Ce dernier devra présenter le présent certificat pour le transfert et la garantie demeurera en vigueur. Les mêmes conditions et exclusions s'appliqueront au nouveau propriétaire.